

DATE :	5 juin 2019	N° 2019-09
CATÉGORIE :	OPÉRATIONS, MARCHÉS INDIVIDUELS	
DESTINATAIRES :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux	
OBJET :	Transferts automatisés dans FundServ - changement du conseiller attitré	

La présente circulaire d'information s'applique uniquement aux contrats de fonds distincts et aux comptes de fonds communs de placement.

À compter du 10 juin 2019, une nouvelle fonctionnalité FundServ entrera en vigueur. Celle-ci permettra aux courtiers de transférer à leur nom la responsabilité d'un compte ou d'une police de client assignée à un autre courtier ou conseiller. Ce processus FundServ est un « transfert automatisé ».

Les courtiers pourront soumettre une demande FundServ en temps réel afin de changer le courtier et le code de représentant d'un compte ou d'une police, complétant ainsi le changement de conseiller attitré.

Objectif du changement

L'objectif est d'améliorer le processus de changement de conseiller en réduisant l'échange de télécopies et de documents entre les courtiers et les sociétés de fonds.

Règles administratives

FundServ permet aux courtiers/représentants de changer le conseiller attitré à une police ou à un compte sans d'abord avoir à nous fournir les documents justificatifs signés par le titulaire. Tous les conseillers peuvent faire l'objet du changement de conseiller attitré, qu'ils utilisent ou non FundServ.

En tant qu'assureur, l'Empire Vie doit adhérer aux attentes des organismes de réglementation d'assurance en matière de surveillance, quel que soit le réseau de distribution. Par conséquent, l'Empire Vie se réserve le droit d'effectuer des vérifications aléatoires des documents requis (demande signée par le client dans vos dossiers).

Vous devez savoir que le processus de transfert automatisé transfère l'autorisation limitée relative aux opérations (ALRO) au nouveau courtier/représentant. L'Empire Vie se réserve le droit d'effectuer des vérifications aléatoires pour s'assurer que le nouveau conseiller en assurance a obtenu une nouvelle ALRO du titulaire. Le fait de ne pas présenter la preuve requise lors d'une vérification peut conduire à une enquête sur les pratiques commerciales.

L'Empire Vie et ses partenaires de la distribution continueront d'adopter les nouvelles technologies annoncées par FundServ. Nous apprécions votre collaboration en ce qui a trait à ce plus récent changement.

Référence

Heather Priestley, directrice, Opérations